

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 17 janvier 2024

### VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS

Météo France a prolongé la vigilance météorologique orange pour neige et verglas dans la Somme jusqu'au jeudi 18 janvier à 6h.

Un arrêté du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord instaure de nouvelles mesures de gestion du trafic routier applicables à partir du mercredi 17 janvier 16h.

La circulation des véhicules dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes est interdite dans la Somme sur les axes suivants :

- autoroute A28, dans le sens nord-sud, entre Abbeville et Blangy-sur-Bresle;
- autoroute A29, dans le sens Est-Ouest entre Amiens et Aumale.

En concertation avec l'ensemble des préfetures de la zone de défense Nord, le préfet de la Somme a décidé de renouveler l'interdiction de circulation des transports exceptionnels, des véhicules de plus de 7,5 tonnes affectés au transport routier de marchandises y compris les véhicules de transport de matières dangereuses, et les véhicules avec remorque ou caravane, sur les routes départementales du mercredi 17 janvier à 18h00 au jeudi 18 janvier 12h00.

Pour rappel, le conseil régional des Hauts-de-France suspend les transports scolaires ce jeudi 18 janvier.

*Le préfet de la Somme appelle la population à la vigilance et à adopter notamment les comportements suivants :*

- *Reporter ses déplacements non indispensables.*
- *Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.*
- *Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes.*
- *Se protéger et protéger les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant son domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.*
- *Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.*